

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC85

Version:1

Date de la première édition: 3/06/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Nom de la préparation: TC85
1. 1. 1. Contient:
- 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylèneglycol; butylglycol
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
 - HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
1. 1. 2. N° code du produit: MT008
1. 1. 3. Autres moyens d'identification: UFI : SP00-J044-U001-FSUX
1. 2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SELD
6 rue Jules Guesde – ZI du Pontet
F-69360 Saint Symphorien d'Ozon
France
Tél: +33 (0)4 37 25 16 16
Télécopie: +33 (0)4 78 21 80 70
Courriel: contact@seld-production.com
1. 3. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
1. 4. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Pour plus de renseignements, consulter la fiche technique.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- * Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *
 - * Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 *
 - * STOT un. 3. / SGH07 - H335 et H336 *
 - * Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-   
- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient:
- 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylèneglycol; butylglycol
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalene
 - HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES
 - Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
2. 2. 3. Mention de danger:
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H332 Nocif par inhalation.
2. 2. 4. Prévention:
- P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
2. 2. 5. Intervention:
- P301 EN CAS D'INGESTION:
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC85

Version:1

Date de la première édition: 3/06/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	P330 Rincer la bouche. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P331 NE PAS faire vomir. P391 Recueillir le produit répandu. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P405 Garder sous clef. P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 2. 6. Stockage:	
2. 2. 7. Élimination:	
2. 3. Autres dangers:	Le produit peut accumuler des charges électrostatiques qui peuvent provoquer des incendies par décharges électriques.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylène glycol; butylglycol
 - N° CE: 203-905-0 - N° CAS: .111-76-2
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475108-36-XXXX
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 60 < C ≤ 70
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 98 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m³ = 246
- Hydrocarbure, C10, aromatique, >1% naphthalène
 - N° CE: 919-284-0
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463588-24
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 5 < C ≤ 10
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * STOT un. 3. - H336
 - * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * Canc. 2 - H351
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
 - Divers :
 - LE50 / 48h / Daphnia magna = >3<=10 mg/l
 - LE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 11 mg/l
 - DSEO-R(NOELR) / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 2.5 mg/l
 - LL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = >2<=5 mg/l
 - DL50 / Ingestion / Rat = >5000 mg/kg
 - DL50 / Cutanée / Lapin = >2000 mg/kg
 - CL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = >4688 mg/m3
 - Phrase(s) complémentaire(s)
 - EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 2,6-di-tertiarybutylphenol
 - N° CE: 204-884-0 - N° CAS: 128-39-2
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119490822-33-xxxx
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC85

Version:1

Date de la première édition: 3/06/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2A - H319
* SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410

• HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES
- N° CE: 918-481-9
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457273-39xxx
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304
- Divers :
DL50 / Cutanée / Rat = ≥2000 mg/kg
DL50 / Orale / Rat = ≥5000 mg/kg
CL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = ≥1000 mg/l
CE50 / 48h / Daphnia magna = ≥1000 mg/l
CEr50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = ≤1000 mg/l
Phrase(s) complémentaire(s)
EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• polyolefin alkyl phenol alkylamine
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A

• Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
- N° CE: 918-811-1
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463583-34
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * STOT un. 3 - H336
* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304
* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
- Divers :
LE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 11 mg/l
LE50 / 48h / Daphnia magna = ≥3 ≤10 mg/l
DSEO-R(NOELR) / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 2.5 mg/l
LL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = ≥2 ≤5 mg/l
DL50 / Ingestion / Rat = > 5000 mg/kg
DL50 / Contact avec la peau / Lapin = >2000 mg/kg
CL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = >4688 mg/m3
Phrase(s) complémentaire(s)
EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• N,N'-Disalicylidene-1,2-diaminopropane
- N° CE: 202-374-2 - N° CAS: 94-91-7
- Numéro d'enregistrement REACH : 05-2114085269-38-0000
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 * Sens. cut. 1 - H317
* Tox. aq. chron. 3 - H412

• cumène [1]; propylbenzène [2]
- N° Id: 601-024-00-X - N° CE: 202-704-5 - N° CAS: 98-82-8
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 * STOT un. 3 - H335
* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304
* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
- Divers :
Valeurs limites d'exposition
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m³ = 250

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC85

Version:1

Date de la première édition: 3/06/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- naphthalène
 - N° Id: 601-052-00-2 - N° CE: 202-049-5 - N° CAS: 91-20-3
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH08 * Canc. 2 - H351
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 50 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m³ = 79
 - mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène
 - N° Id: 601-025-00-5 - N° CE: 203-604-4 - N° CAS: 108-67-8
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 * STOT un. 3 - H335
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
 - Remarques:(STOT SE 3; H335; C ≥ 25%)
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100
 - 1,2,4-triméthylbenzène
 - N° Id: 601-043-00-3 - N° CE: 202-436-9 - N° CAS: 95-63-6
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H332 * STOT un. 3 - H335 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100
 - o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
 - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H312 - H332 * Irr. cut. 2 - H315
 - Remarques:(*)
 - Divers :
 - Valeurs limites d'exposition
 - V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 221 - V.M.E ppm = 100 - V.M.E mg/m³ = 442
- Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- | | |
|--------------------------------|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC85

Version:1

Date de la première édition: 3/06/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 1. 4. Contact avec les yeux:	- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. - Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	- NE PAS faire vomir. - Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	
4. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	irritation légère des yeux (douleur, rougeur)
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. (douleur abdominale)
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, sable, terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas de feu le produit se décompose en: composants toxiques, oxydes de carbone (CO et CO2), oxydes d'azote (NOx) et fumées. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Écoper ou pomper le liquide le plus rapidement possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou à main. Mettre le liquide recueilli dans un récipient adéquat. (voir rubrique n° 7) Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC85

Version:1

Date de la première édition: 3/06/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

6. 4. Référence à d'autres rubriques: Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Température maximum de manipulation: 50°C.
Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs. Ventilation le long du sol.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Prévenir toute accumulation d'électricité statique
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 50°C
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.
Conserver dans un endroit très bien ventilé.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés: - Eviter certains plastiques solubles dans le produit.
- caoutchoucs
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune raisonnablement prévisible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
- 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylèneglycol; butylglycol :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 98 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m³ = 246
 - cumène [1]; propylbenzène [2] :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m³ = 250
 - naphtalène :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 50 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m³ = 79
 - mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100
 - 1,2,4-triméthylbenzène :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100
 - o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] :
V.L.E (ou V.L.C.T) ppm = 50 - V.L.E (ou V.L.C.T) mg/m³ = 221 - V.M.E ppm = 100 - V.M.E mg/m³ = 442

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC85

Version:1

Date de la première édition: 3/06/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 2. Contrôles de l'exposition:

- | | |
|---|--|
| 8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés: | Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Protéger contre les éclaboussures en versant. |
| 8. 2. 2. Protection des yeux: | lunettes de sécurité ou écran facial |
| 8. 2. 3. Protection des voies respiratoires: | Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| 8. 2. 4. Protection des mains: | gants en caoutchouc nitrile |
| 8. 2. 5. Protection de la peau et du corps: | Porter un vêtement de protection approprié |
| 8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: | ???? |
| 8. 4. Mesure(s) d'hygiène: | Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Conservier à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Tenir l'atelier le plus propre et le mieux en ordre possible.
Ne pas porter une loque imbibée du produit dans ou sur ses vêtements. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|---|
| 9. 1. 1. Etat physique: | liquide |
| 9. 1. 2. Couleur: | ambre |
| 9. 1. 3. Odeur: | caractéristique, forte |
| 9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation: | Données non disponibles. |
| 9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | >170°C |
| 9. 1. 6. Inflammabilité: | Données non disponibles. |
| 9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion: | Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence. |
| 9. 1. 8. Point d'éclair: | >62°C |
| 9. 1. 9. Température d'auto-inflammation: | ???? |
| 9. 1. 10. Température de décomposition: | Données non disponibles. |
| 9. 1. 11. PH: | Non applicable. |
| 9. 1. 12. Solubilité: | Données non disponibles. |
| 9. 1. 13. Hydrosolubilité: | Non applicable. |
| 9. 1. 14. Liposolubilité: | complètement miscible |
| 9. 1. 15. Solubilité aux solvants: | soluble dans la plupart des solvants organiques
Soluble dans des hydrocarbures |
| 9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | Données non disponibles. |
| 9. 1. 17. Pression de vapeur: | Données non disponibles. |
| 9. 1. 18. Densité de vapeur relative: | Données non disponibles. |
| 9. 1. 19. Densité et / ou densité relative: | 892 kg/m³ (20°C) |
| 9. 1. 20. Caractéristiques des particules: | Données non disponibles. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC85

Version:1

Date de la première édition: 3/06/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 21. Viscosité cinématique: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Aucune sous utilisation normale.

10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Non attendu

10. 4. Conditions à éviter: Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C

10. 5. Matières incompatibles: Eviter certains plastiques solubles dans le produit.

10. 6. Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone et oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008: Pas d'information disponible au sujet de la préparation.

11. 1. 1. Inhalation: Hydrocarbons C10, aromatics, <1% naphtalène (N° CE 918-911-1) : CL50/inhalation/ rat > 4688 mg/m3

11. 1. 2. Contact avec la peau: Hydrocarbons C10, aromatics, <1% naphtalène (N° CE 918-911-1) : DL50/cutanée/lapin = > 2000 mg/kg

11. 1. 3. Contact avec les yeux: Données non disponibles.

11. 1. 4. Ingestion: Hydrocarbons C10, aromatics, <1% naphtalène (N° CE 918-911-1) : DL50/orale/rat = > 5000 mg/kg

11. 1. 5. Sensibilisation: Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Concernant le produit, il n'y a pas d'information disponible.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Difficilement biodégradable.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Ce produit contient des composants potentiellement bioaccumulables.

12. 4. Mobilité dans le sol: Données non disponibles.

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas.

12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien: ????

12. 7. Autres effets néfastes: Pas d'effets néfastes attendus.

12. 7. 1. Toxicité aquatique: Hydrocarbons C10, aromatics, <1% naphtalène (N° CE 918-911-1) :
Daphnia magna : CL50-48h = >3-<=10 mg/l
CL50/96h/truite = >2-<=5 mg/l
(Pseudokirchneriella subcapitata - QSAR Petrotox) DSEO-R (NOELR) 2.5 mg/l LE50 = 11 mg/l

12. 8. Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC85

Version:1

Date de la première édition: 3/06/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|--|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
Ne pas jeter les déchets à l'égout. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit.
Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.
Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|---|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification: | 3082 |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 9 |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 3. 3. Code TREM-CARD: | 90GM6-III |
| 14. 3. 4. Etiquettes ADR/RID: | 9 |
| 14. 3. 5. Code danger: | 90 |
| 14. 3. 6. Code de classification et dispositions spéciales: | M6 |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 5. 1. ICAO/IATA classe: | 9 |
| 14. 5. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: | 9 |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 14. 8. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

- | | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.. tel que modifié. |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Données non disponibles. |

16. AUTRES INFORMATIONS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TC85

Version:1

Date de la première édition: 3/06/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|---|--|
| 16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H335 Peut irriter les voies respiratoires. |
| 16. 2. Avis ou remarques importantes: | Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité. |
| 16. 3. Restrictions: | Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). |
| 16. 4. Historique: | |
| 16. 4. 1. Date de la première édition: | 3/06/2021 |
| 16. 4. 2. Version: | 1 |
| 16. 5. Réalisé par: | SELD |